

leurs régions respectives (Afrique et Moyen-Orient, Asie et Pacifique, États-Unis, Europe, Amérique latine et Caraïbes). Ils conseilleront le SM (Commerce international) en matière de commerce et d'économie, et le SM (Affaires politiques) sur toutes les autres questions, en ce qui a trait aux politiques et programmes du Canada dans leur région. Ils seront également responsables de la gestion de leurs missions et de leur secteur.

8. Dans l'exercice de leurs responsabilités, les SMA veilleront à ce que les unités de leurs secteurs consultent les unités des secteurs fonctionnels - Expansion du commerce/Services des délégués commerciaux, Politique économique et commerciale, Affaires politiques et sécurité internationale, Affaires sociales et programmes - sur les questions relevant de leur compétence et de leur autorité et coordonnent leurs activités avec celles-ci. Ils feront également appel, le cas échéant, aux services des secteurs du Personnel et de l'Administration, du Bureau du conseiller juridique et du Bureau du protocole. En outre, les SMA s'assureront qu'on procède aux consultations appropriées avec le secteur de la Coordination des politiques pour tout ce qui touche la politique étrangère dans son ensemble et pour les questions intéressant les politiques et programmes nationaux.

9. Les SMA des secteurs géographiques auront sous leur responsabilité des directions générales organisées sur une base géographique. Chacune comprendra, selon la région, une direction de l'expansion du commerce (ou dans le cas des États-Unis, une direction générale) qui constituera un point de contact que pourra facilement repérer le monde des affaires. Chaque direction générale aura une direction chargée des relations politiques, économiques et commerciales. Chacune disposera également d'une direction chargée de l'exécution, sur une base régionale, des programmes de l'immigration et des affaires publiques et culturelles, ainsi que de la gestion des visites dans la région visée. En outre, chaque SMA aura à sa disposition un bureau d'administration régionale chargé de la prestation de conseils quant à la planification et à l'utilisation des ressources dans les unités de l'Administration centrale et les missions à l'étranger qui relèvent du SMA.